**Le rapprochement entre République et Démocratie.**

Déjà le cercle des premiers républicains autour de **François Robert**, **Lavicomterie** et **Louise de Kéralio**, qui formeront les cordeliers, revendiquait dès 1790 l’abolition de la monarchie au profit de la république elle-même conçue sur le mode de la démocratie directe antique.

A cette position s’opposait celle des futurs girondins comme **Condorcet**, **Paine** mais surtout **Brissot** qui revendiquaient également la république mais pour lui donner une forme représentative sur le modèle américain. En ce sens, il est juste d’écrire que « *le républicanisme de Brissot résidait largement dans cette idée de la “démocratie représentative” qui tempère la représentation par la démocratie*» (**Patrice Guéniffey**, « *Cordeliers ou girondins : la préhistoire de la République* » *in* **François Furet**, **Mona Ozouf** (dir.), *Le siècle de l’avènement républicain*, Paris, Gallimard, 1993, p 218). C’est aussi dans cette voie assimilant la République à une démocratisation des institutions que s’engagea **Condorcet** d’abord avec les deux rapports sur la souveraineté d’août 1792 puis plus encore avec son projet de constitution de février 1793 [**Gueniffey**, 1989, 313].

Cependant l’identification de la démocratie à la République devait culminer dans la pensée montagnarde. Le discours de **Robespierre** du 5 février 1794 constitue le paroxysme d’une telle identification lorsqu’il évoque « *le gouvernement démocratique ou républicain [car] ces deux mots sont synonymes malgré les abus de la langue vulgaire. (…) L’essence de la république ou de la démocratie est l’égalité*». Déjà en avril 1793, anticipant sur l’élaboration d’une constitution montagnarde, **Harmand** avait proposé la formulation suivante : « *La Nation française (…) se constitue en république démocratique, une, indivisible et représentative*» [**Wolikow**, 1995, 68]. C’est donc largement dans l’ombre de l’idée de République que le concept moderne de démocratie est apparu. Il en résulta à la fois une certaine confusion quant à la distinction entre les deux concepts et une certaine équivoque quant au sens du mot démocratie qui semble avoir été borné le plus souvent au seul domaine institutionnel.